

TROC JEUNES

Dimanche 08 novembre 2026
de 8h00 à 16h00

Dossier complet et signé à retourner en Mairie ou par courriel
- technique@jonquieres.fr - Tel : 04.90.70.59.00

- MAIRIE DE JONQUIERES -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'EXPOSANT

Nom - Prénom			
Prénom de l'enfant		Age	
Adresse Postale			
Code Postal		Ville	
Email			
N° de téléphone obligatoire			

Je soussigné(e) déclare :

- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature depuis le 1^{er} janvier 2026,
 - Que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés,
 - De ne pas être commerçant,
 - Et d'avoir pris connaissance du règlement ci-joint et de le respecter.
- Je dégage la responsabilité de la municipalité en cas de vol et dégradation.

Fait à Signature

Le

AUTORISATION PARENTALE pour les enfants de 14 à 18 ans exposants seuls :

Je soussigné(e), M. ou Mme

autorise mon enfant

à participer **seul** à la journée TROC JEUNES

Mon enfant restera sous mon entière responsabilité durant la manifestation.

Fait à Signature

Le

JOINDRE AU DOSSIER OBLIGATOIREMENT

(Tout dossier incomplet sera refusé)

- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Une photocopie recto verso de la pièce d'identité en cours de validité
- Pour les enfants de 14 à 18 ans photocopie recto verso de la pièce d'identité en cours de validité

REGLEMENT

Article 1 : Le TROC JEUNES est organisé par la ville de Jonquières - BP 90 - 84150 JONQUIERES le **dimanche 8 novembre 2026 à l'Espace PIERRE PETIT de 8 h à 16 h.**

Article 2 : Le TROC JEUNES est réservé aux exposants particuliers et non professionnels. Les professionnels ne sont pas admis. **Le comité d'organisation est en droit de demander le départ d'un exposant identifié comme professionnel.**

Article 3 : Les jeunes de moins de 14 ans doivent être accompagnés obligatoirement d'un adulte toute la journée. Une autorisation parentale pour les jeunes de 14 à 18 ans exposants seuls doit être remplie par les parents.

Article 4 : L'inscription est validée lors de la réception du bulletin **accompagné de la photocopie de la pièce d'identité et de l'assurance responsabilité civile.**

Les dossiers incomplets seront refusés.

Fin des inscriptions : Mercredi 4 novembre 2026

Un courriel de confirmation validant votre inscription, vous sera envoyé avec un numéro de réservation.
A PRESENTER LE JOUR DE L'INSTALLATION.

ATTENTION, l'emplacement est gratuit, nous vous remercions de réserver seulement si vous êtes sûr de pouvoir participer.

Article 5 : La réglementation relative à la vente au déballage sera appliquée (décret du 07/01/2009 : déclaration sur l'honneur et registre d'identité notamment).

Article 6 : Les emplacements seront attribués par l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription et seront numérotés. L'implantation des emplacements est définie par les organisateurs selon les règles de sécurité, et ne peut être modifiée par les exposants. **Il sera fourni par l'organisation deux tables et deux chaises**

L'installation se fera à partir de 7h00 et le départ à partir de 16h00.

Pour des raisons de sécurité et par respect envers la manifestation, aucun départ anticipé n'est autorisé.

Article 7 : La vente est exclusivement une bourse aux jouets (jeux vidéo, livres, jeunesse, BD, puériculture) destinée aux enfants et ados. Toute autre vente est interdite.

Article 8 : Les objets exposés sont sous l'unique responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, tels que pertes, casses, vols, ou autres détériorations.

Les objets invendus ne peuvent pas être laissés sur place. Un conteneur sera mis à disposition pour ceux qui souhaitent faire un don au profit du Secours Catholique. Merci de ne déposer que des articles en bon état, par respect pour les bénéficiaires.

Article 9 : Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements.

Article 10 : La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation dans la totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement, sera prié de quitter les lieux.

Article 11 : Des photographies seront prises sur site pendant la manifestation. Ces photos sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion de cette manifestation quel que soit le lieu de sa tenue et sa fréquence, sur papier et/ou internet. L'exposant qui ne souhaite pas que son stand figure sur les photos utilisées pour la promotion de la manifestation, doit en aviser par écrit l'organisateur lors de l'inscription à la manifestation. »